



Guides verts, Éditions Michelin, Août 1958

Sur environ 80 kilomètres de gorges entre le barrage de l'Aigle et le bout des gorges d'Avèze vers Saint-Sauves-d'Auvergne, plus de 50 kilomètres ont été transformés en retenues d'eau pour produire de l'électricité. Trois grands barrages se succèdent : le barrage de Bort-les-Orgues, le barrage de Marèges et le barrage de l'Aigle. À Marèges, le barrage et l'usine s'accompagnent d'un poste de transformation de l'électricité en haute tension qui est un *nœud* dans le réseau d'acheminement de l'électricité du bassin de la haute Dordogne.



9.07



Barrage de Bort-les-Orgues

Certains affluents, quand ils n'alimentent pas directement les retenues, ont fait aussi l'objet d'aménagements énergétiques savants. Le complexe hydro-électrique de la Tarentaine et des gorges de la Rhue avec au centre les retenues du système de lacs de Lastioules et de La Crégut en est un exemple. La haute vallée de la Dordogne a été considérée depuis les années 1930 comme une machine à produire de l'énergie hydroélectrique, de laquelle résulte ses paysages actuels.

2.2 DERRIÈRE L'APPARENCE ACTUELLE DU TERRITOIRE QUE L'ON CROIRAIT PRESQUE "NATURELLE", LES FORMES D'AMÉNAGEMENTS LIÉES À L'ÉNERGIE SONT TRÈS COMPLEXES : EXEMPLE DU COMPLEXE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA TARENTEINE ET DE LA RHUE

L'apparence actuelle de ces territoires de gorges, qui semble "naturelle" quand on s'écarte des constructions de barrages et usines, quelques décennies après la construction de ces grandes infrastructures hydro-électriques, ne doit pas faire oublier le bouleversement que les retenues et travaux d'acheminement ont fait subir aux milieux. Derrière cette apparence, c'est une machinerie artificielle complexe qui a été réalisée en l'espace d'une soixantaine d'années, dont l'origine remonte peut-être à l'ingénierie hydraulique inventée pour les jardins de Versailles. Par exemple, le dispositif qui met en relation les gorges de deux affluents de la Dordogne (la Rhue et la Tarentaine) et un ensemble de

lacs naturels ou de retenue dont Lastioules et la Crégut sont les plus connus, est un vaste système de construction de barrages, de déversoirs, d'évacuateurs de crue, de conduites forcées traversant la forêt, de cheminées d'équilibre et d'usines hydroélectriques, qui permet l'exploitation des ressources naturelles entre Tarentaine, Eau Verte, Rhue et Dordogne jusqu'à Bort-les-Orgues à 20 kilomètres de là. Si le complexe des lacs de Lastioules et Crégut bénéficie aujourd'hui d'une image de "petite Scandinavie", c'est en quelque sorte en partie aux infrastructures qu'il le doit.

2.3 UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS DES ANNÉES 1930

Le Cantal est autonome en énergie électrique. Si le complexe de retenues de Lastioules et de La Crégut a été mis en place en 1970, une grande quantité des barrages du Cantal a été construite au cours du programme énergétique des années trente et quarante pour palier le déficit saisonnier de production des barrages de montagnes des Alpes et des Pyrénées. Une grande partie des grands barrages a été construite dans le département du Cantal ou à cheval avec celui de la Corrèze voisine : barrages de l'Aigle, de Marèges et de Bort-les-Orgues sur la Dordogne ; barrage d'Enchanet sur la Maronne ; barrage de Saint-Étienne-Cantalès sur la Cère ; barrages de Grandval et de Lanau sur la Truyère. Des étendues d'eau singulières sont nées de ces travaux, modifiant les économies humaines et milieux naturels

existants. La présence des barrages s'accompagne d'un ensemble de constructions plus ou moins visibles qui occupent une partie importante du territoire et constituent un *paysage spécifique de l'énergie* : systèmes hydrauliques de canalisations parfois complexes ; postes de relai plus ou moins importants ; "autoroute" de lignes à haute tension...

2.4 LES TROIS GRANDS BARRAGES "CANTALIENS", EXPRESSIONS D'UNE FORME D'AMÉNAGEMENT DE FORT IMPACT

Le barrage de Bort-les-Orgues

Pour permettre la mise en eau du barrage de Bort, il a fallu noyer trois villages et on a évité de justesse l'immersion du château de Val qui était prévue dans le projet initial. Une partie de la ligne de chemin de fer reliant Bourges à Miécaze près d'Aurillac a dû être inondée, engendrant non seulement l'arrêt du trafic mais aussi l'abandon du bout de ligne entre Bort-les-Orgues et Neussargues et l'abandon de la gare de Bort. La retenue du barrage de 23 kilomètres de long est la plus grande retenue française pour un barrage en béton. Il fait 120 mètres de hauteur. Les travaux commencés en 1942 ont été achevés dix ans plus tard.

Le barrage de Marèges

C'est le plus ancien de la série des cinq barrages construits sur la vallée de la haute Dordogne (trois sur la frontière Cantal-Corrèze et deux en Corrèze), construit entre 1932 et 1935. Il fait 90 mètres de hauteur et a eu pour conséquence d'élever le niveau de la rivière de 73 mètres en inondant la vallée. Il a été construit par la *Compagnie des Chemins de fer du Midi* qui a obtenu la concession à l'époque.

Le barrage de l'Aigle

Le barrage de l'Aigle a été construit pendant la deuxième guerre mondiale (début des travaux en 1939). L'emprise de la Dordogne a été modifiée sur une trentaine de kilomètres en amont par cette construction. En aval, le pont d'Aynes, datant du Moyen Âge, qui permettait le passage sur l'Auze à sa confluence avec la Dordogne a été abandonné à l'inondation temporaire. Le site a été inscrit dans le cadre de la politique de protection des sites et des paysages en 1945. Un autre pont en béton, plus aérien a été construit à une centaine de mètres après la construction du barrage. Le

village d'Aynes est né à l'époque du chantier du barrage. Comme dans les cas des travaux du rail en zones isolées (comme par exemple au Nouveau Monde en Haute-Loire), des maisons ont été construites autour de quelques granges existantes pour loger ceux qui ont permis la construction et l'exploitation du barrage.

2.5 DEUX FORMES DE PROCESSUS DE MÉMOIRE AUTOUR DES BARRAGES

Les barrages : partie prenante du réseau de lieux de mémoire de la deuxième guerre mondiale

Les chantiers du barrage de l'Aigle et du barrage de Bort-les-Orgues ont servi d'échappatoire au STO (*Service du Travail Obligatoire*) pour une partie des ouvriers pendant la guerre. Ils font partie du *paysage composite des lieux de mémoire de la guerre* en Auvergne aux côtés du Maquis des Cheyres, du Mont Mouchet, de la zone du Chambon-sur-Lignon, de la vallée du Chavanon (cf. ci-dessous)... Un écriteau au sommet du barrage de l'Aigle sert de rappel historique.

Mémoire de ce que les barrages ont fait disparaître

L'acte mémoriel prend aujourd'hui la forme relativement spectaculaire du tourisme : sur la retenue du barrage de Chastang en Corrèze, en aval de la partie cantalienne de l'ensemble de paysages, des gabarres partent de Spon-tour et font naviguer les visiteurs sur la Dordogne. On les emmène voir les *arbres fossiles* qui, la tête hors de l'eau, indiquent la présence des villages noyés par les eaux des barrages. Un projet du même ordre est en cours sur la retenue du barrage de l'Aigle (cf. ci-dessous). La plupart des lieux d'information sur les grands barrages indiquent ce que les constructions ont fait disparaître au nom de l'intérêt général et du développement collectif. Par exemple, on peut apprendre que les vestiges de l'abbaye de Valette d'Auriac, datant du 12^e siècle sont noyés dans la retenue du barrage de Chastang...

La différenciation de ces deux processus mémoriels est importante. Il s'agit d'une procédure peut-être universelle de "résilience" face à des formes d'aménagement dont on ne peut nier le caractère traumatisant pour les populations.

2.6 DES GORGES PEU ACCESSIBLES ET PEU HABITÉES

Il n'y a que peu de ponts au fil de la Dordogne. Des villages ont été noyés avec leurs petits ponts anciens sous les eaux des barrages. La disparition de certains ponts a rendu plus difficile l'accès à la rivière. Les flancs des gorges sont très pentus, difficilement accessibles et laissés à la forêt. Les barrages ont créé des *terminus*, des *voies sans issues*. Les gorges de la Dordogne sont peut-être les grandes gorges les moins habitées d'Auvergne.

À part les barrages et installations hydro-électriques et les quelques ponts pour la plupart isolés, sur un linéaire de quatre-vingt kilomètres, il y a peu de moyens faciles d'accéder

au fond des gorges. Contrairement à d'autres gorges auvergnates qui ont servi et servent encore de mode de communication routier et/ou ferroviaire, un unique bout de route de sept kilomètres permet de les longer. Route dont le caractère singulier est d'ailleurs souligné par le fait qu'elle ait un nom : *la route des Ajustants* (jonction de rivières).

2.7 FORÊT DE SOLS PAUVRES ET PEU PROFONDS

Sur les versants des gorges, sur des sols pauvres et peu profonds, la forêt qui s'est développée et qui en recouvre la quasi totalité est constituée de petits chênes, de châtaigniers, de bouleaux, de fougères et de bruyères. En regardant

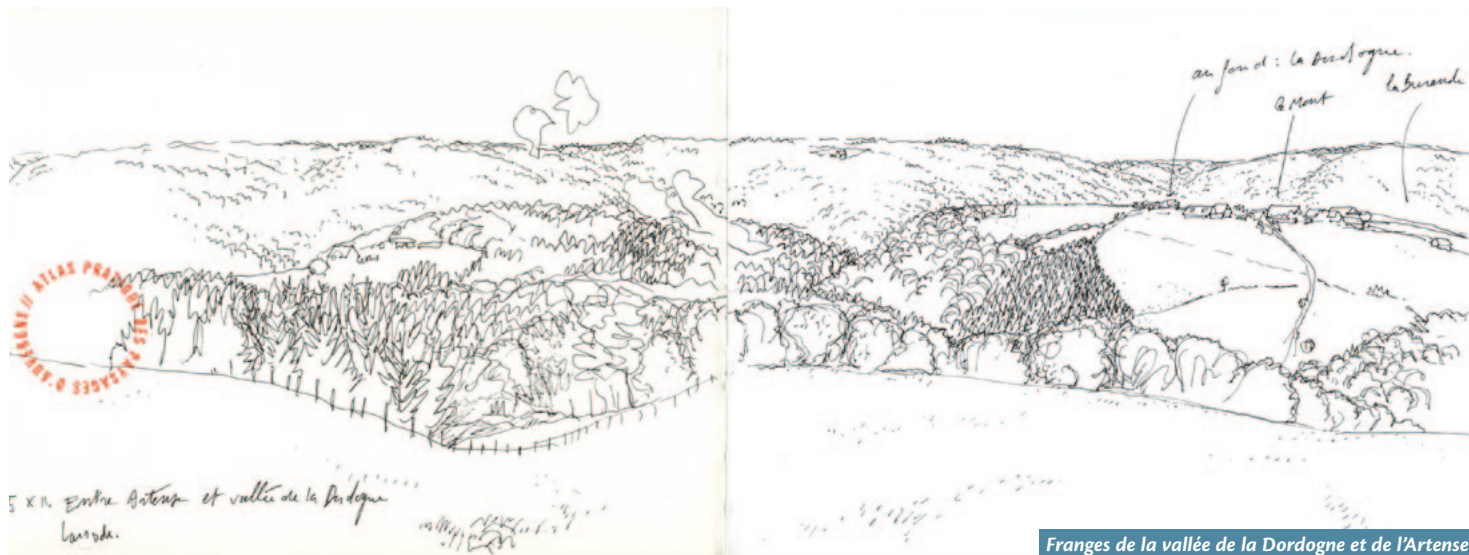


Barrage de l'Aigle sur la Dordogne



Sur le barrage de l'Aigle

9.07



Franges de la vallée de la Dordogne et de l'Artense

ces versants, on ne peut s'empêcher de noter la forte ressemblance avec la Corrèze.

2.8 TERRITOIRE DE MARGE ET PAYSAGES TABOUS

L'unique zone réellement habitée et occupée par les hommes au bord de la Dordogne se situe autour de Bort-les-Orgues. On peut peut-être parler en ce qui concerne la haute vallée de la Dordogne d'une forme de *Tiers paysage*, d'un *délaissé territorial* qui a vidé et isolé le territoire suite au programme de construction des grandes retenues de barrage des années trente. Le cas peut servir d'exemple pour réfléchir à d'autres programmes d'infrastructures à grande échelle. On se demande à quel point même, dans ce cas, l'ensemble de paysages ne ferait pas l'objet d'une forme de "tabou".

2.9 L'EXEMPLE INVERSÉ DU CHAVANON, UNE AUTRE MANIÈRE DE VOIR LE MONDE

Conciliation entre obligations écologiques et projet économique de production de l'énergie

Le Chavanon est un affluent important de la Dordogne dont la confluence se trouve à l'aval des gorges d'Avèze, au commencement de la retenue de Bort-les-Orgues. Deux barrages existent sur cette rivière. Leur particularité est de n'avoir jamais servi. Le renouvellement de concession hydraulique de la vallée de la Dordogne est pour bientôt. Les deux concessionnaires potentiels proposent deux projets différents : l'un propose de garder l'existant et de construire des micro-barrages ; l'autre

propose de garder l'existant et de l'améliorer sans créer de nouveaux ouvrages. Un projet de classement en Réserve Naturelle interrégionale a été proposé et mis en attente de nomination du futur concessionnaire. La création d'une Réserve Naturelle est un acte fort qui fait sens aujourd'hui face aux évolutions nouvelles de la société.

La question du démantèlement ou de l'adaptation de barrages vers une meilleure prise en compte de critères écologiques est posée. Deux exemples l'illustrent déjà dans le département de la Haute-Loire : la transformation du barrage de Poutès sur l'Allier (cf. ensemble de paysages 9.02, article *La qualité de l'eau : le saumon de l'Allier et le barrage de Poutès* ; cf. ensemble de paysages 9.03, rubrique *ce qui a changé ou est en train de changer : le démantèlement du barrage de l'ancienne centrale hydro-électrique de Brives-Charensac sur la Loire*).

Corridor écologique

Dans les années 1930, 4000 loutres étaient tuées par an. Elles ont progressivement disparu pour finalement être protégées depuis 1972. Seulement un signalement ou deux étaient alors faits en France par an. Aujourd'hui, douze loutres ont été écrasées en une année sur la route nationale 122 dans le département du Cantal.

À l'époque, un noyau de population s'était maintenu en amont du Chavanon dans la Creuse. La première épreinte de loutre a été observée dans les gorges du Chavanon en 1964. En un an, la loutre avait progressé de

dix kilomètres vers l'aval. Puis elle a été bloquée par le barrage de Bort-les-Orgues. Elle a ensuite remonté la Rhue puis un affluent de la Rhue, la Santoire. Elle a ensuite fait la connexion avec la vallée de l'Alagnon en empruntant les "trous d'eau" à batraciens, les lacs et les zones humides des montagnes du Cézaillier. De là, elle a atteint l'Allier.

Le Chavanon, la Rhue, la Santoire, comme les terres humides du Cézaillier, ont servi de *corridor écologique*. Un corridor écologique sert à faire le lien entre deux *cœurs de nature*, deux milieux propices au développement des espèces qui l'empruntent. La forme de ces liens, dans le cas du déplacement de la loutre, est très instructive sur la nature d'un tel corridor. Il faut qu'ils soient relativement peu visibles. Les sites choisis par la loutre sont ceux où elle a pu passer relativement inaperçue. Le Chavanon ne présente pas un caractère très grandiose. Il est relativement à l'écart. C'est une « petite sauvagerie ». Les zones humides, les trous à grenouilles ou mares du Cézaillier, qui offraient à la loutre un grand choix de nourriture, sont des paysages très ordinaires qui, d'une certaine manière, "n'existent pas" pour quiconque ne les habite pas. Pour fonctionner au mieux, un corridor écologique doit échapper le plus possible à la pression des regards. Favoriser la présence de ces paysages ordinaires comme les réseaux de mares et de zones humides est très efficace en termes de *flux écologiques*.

(cf. Lemarchand C., Bouchardy C., *La Loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde*, Catiche Production, 2011)

L'aménagement du territoire vu par la loutre

La loutre a élu domicile dans les gorges tranquilles et isolées du Chavanon. Elle défèque pour marquer son territoire. Les *épreintes de loutres* sont déposées en évidence sur de grosses pierres et très souvent sous un pont. Systématiquement, la loutre marque les passages sur la rivière et annonce sa présence. La première épreinte dans les gorges a été observée en 1964. La présence de la loutre indique, au-delà du caractère tranquille des lieux, que le Chavanon est une rivière très peu polluée. Quelques moules perlières y sont présentes. La loutre est un super-prédateur qui occupe une place en haut de la chaîne alimentaire. Si une pollution provoque un dérèglement au pied de la pyramide, elle rencontre rapidement un problème pour sa survie.

Dans les gorges, au bord de la rivière, une *catiche* est l'endroit où la loutre fait ses petits. Elle choisit l'endroit selon plusieurs critères notamment celui de se protéger en cas de montée des eaux. Une épreinte de loutre au niveau d'un bief asséché montre qu'elle a choisi d'installer une catiche sous le moulin abandonné. La configuration des éboulis au bord de la rivière détermine aussi la possibilité ou non d'installer des catiches ou d'en faire de simples abris ou gîtes. Une *petite pierre plate* sur laquelle est déposée régulièrement une épreinte sert de *marquage* à l'entrée d'un tel abri : une *borne olfactive*. Quand le mâle passe, il reconnaît à l'odeur de l'épreinte l'état sexuel actuel de la femelle. Le territoire du mâle est beaucoup plus vaste que celui de la femelle qui occupe environ une dizaine de kilomètres en moyenne. Une épreinte sous un gros rocher sous la falaise dans un méandre indique un autre emplacement de catiche. Un autre rocher plat au fil de l'eau sert de *reposoir à loutre*.

L'aménagement du territoire vu par la loutre consiste en un agencement entre des choix d'emplacement de gîtes et de catiches dont l'entrée est marquée par une épreinte déposée sur une pierre plate, des choix de pierres bien visibles pour y déposer des épreintes de marquage ou s'y reposer et ses lieux de pêche et de chasse. Tout cela au bord d'une rivière tranquille et peu fréquentée. Son territoire se superpose en partie au territoire des pêcheurs (quand ils sont peu nombreux) et des naturalistes.



Image pittoresque du cours du Chavanon



Pont sur le Chavanon au niveau de Vêdrine



Sur les rives du Chavanon, à la recherche de la loutre

9.07

Ruines utiles : les tunnels des gorges du Chavanon

Les gorges du Chavanon sont intégrées dans un SIC (*Site d'Intérêt Communautaire*) au sein du réseau des sites Natura 2000. L'intitulé du site est : *tunnels des gorges du Chavanon*. Il régit la protection de chauves-souris installées dans les anciens tunnels de la voie de chemin de fer désaffectée Paris-Béziers, qui longeait les gorges du Chavanon. Quatre tunnels sont dans le périmètre du site et deux, situés de l'autre côté du Chavanon dans le département de la Corrèze, sont hors du site. Une proposition d'extension du site en Corrèze a été faite dans le DOCOB (*Document d'Objectifs*).

Le Chavanon, site de la Résistance

Dans les gorges du Chavanon, un grand rocher vertical est décollé de la falaise à sa base, à l'endroit où elle est rencontrée par l'eau de la rivière. Il sert d'abri et de passage aux animaux. On ne peut s'empêcher de penser qu'il a pu servir d'abri pour les hommes lors de la deuxième guerre mondiale. Les gorges du Chavanon sont un des deux premiers lieux de formation de la Résistance de la région Limousin en 1942. Elles font partie de ce système de lieux de mémoire ordinaire de la Résistance dont l'Auvergne est très riche.

Pour toutes ces raisons, les gorges du Chavanon sont le lieu d'un enjeu naturaliste mais aussi de paysage dans la mesure où elles reflètent la possibilité d'un autre regard et d'une autre manière d'appréhender les questions combinées d'aménagement du territoire, de ressources naturelles et de mémoire. Elles cristallisent un enjeu sociétal de premier ordre qui concerne la manière dont on aborde dès aujourd'hui l'aménagement du territoire sous un angle socio-écologique large, et non purement technique ou économique.

3. MOTIFS PAYSAGERS**3.1 LES INFRASTRUCTURES HYDRO-ÉLECTRIQUES****3.2 LES FRANCHISSEMENTS DE LA DORDOGNE**

Les rares endroits où on peut franchir la Dordogne et ses affluents, quand ils ne sont pas liés à des infrastructures hydro-électriques sont des

espaces particuliers qui se ressemblent beaucoup du fait de leur isolement dans les gorges. Contrairement aux franchissements d'autres rivières qui font l'objet ou ont résulté d'une installation humaine avancée, ceux qui permettent de passer la Dordogne reflètent plutôt aujourd'hui l'absence prononcée d'occupation de l'homme : aucune installation humaine construite à plusieurs kilomètres à la ronde, un environnement forestier naturel dense dans un relief accentué... Les deux franchissements sur les gorges d'Avèze par exemple (routes départementales 987 et 73), celui au commencement amont de la retenue de Bort-les-Orgues (départementale 73a), celui sur le Chavanon près de Savennes, celui sur la Burande près de Singles, celui du pont de Vernejoux en aval du barrage de Marèges, celui du pont de Saint-Projet à la confluence du Labiou et de la Dordogne sur la retenue du barrage de l'Aigle...

4. EXPÉRIENCES ET ENDROITS SINGULIERS**4.1 LE POINT DE VUE DE LA ROUTE DES AJUSTANTS**

C'est l'unique bout de route qui sur sept kilomètres permet de longer les gorges (cf. *Grandes composantes des paysages : des gorges peu accessibles et peu habitées*).

4.2 LE BELVÉDÈRE DE GRATTE BRUYÈRE ET LE SITE DE SAINT-NAZAIRE

Ce sont deux points de vue naturels célèbres et spectaculaires sur les gorges.

4.3 LES POINTS DE VUE DEPUIS LES BARRAGES ET SUR LES INFRASTRUCTURES HYDRO-ÉLECTRIQUES

Les infrastructures énergétiques ont généré un mode de vision singulier sur la rivière.

4.4 LE HAMEAU D'AYNES

Un exemple "d'urbanisme" lié à la construction d'une infrastructure (cf. *Grandes composantes des paysages : les trois grands barrages cantaliens, le barrage de l'Aigle*).

4.5 LE SITE DES RUINES DU CHÂTEAU DE MADIC

Les ruines secrètes d'une forteresse médiévale enfouies dans la végétation (cf. Marlin C., Pernet A., *Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département du Cantal*, DIREN Auvergne, février 2007).

4.6 LE SITE DU CHÂTEAU DE VAL

La situation actuelle du château de Val a été créée de toute pièce par la mise en eau du barrage de Bort-les-Orgues : sur une île, alors qu'il surplombait les gorges enfouies sous les eaux (cf. Marlin C., Pernet A., *Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département du Cantal*, DIREN Auvergne, février 2007).

4.7 LE SYSTÈME HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA TARENTAINE ET DE LA RHUE

C'est un système complexe de plusieurs dizaines de kilomètres de conduites reliant plusieurs lacs et deux cours d'eau au barrage de Bort-les-Orgues (cf. *Grandes composantes des paysages : ... exemple du complexe hydro-électrique de la Tarentaine et de la Rhue*).

5. CE QUI A CHANGÉ OU EST EN TRAIN DE CHANGER**FLEURS DE NOUVELLE-ZÉLANDE**

Dans les gorges de la Dordogne, une Aster exotique s'est fait récemment une place parmi les plantes plus ou moins indigènes. Elle est facilement reconnaissable quand elle est en fleur. Elle provient de Nouvelle-Zélande et a été introduite récemment dans le département. Elle modifie à certains moments les ambiances végétales du cortège local. Changement très perceptible pour les habitués.

LE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS ÉNERGÉTIQUES

Les concessions de barrages en France sont en cours de renouvellement. Ce renouvellement est l'occasion (ou pas) d'une meilleure prise en compte de la dimension socio-environnementale de telles infrastructures et devrait s'inscrire en fonction de chaque situation dans un "projet de territoire" adapté (cf. *Grandes composantes des paysages : l'exemple inversé du Chavanon*).